

12^{ème} Open Trophy

23 & 24 juillet 2022

EMN n° 10/1301
EMN n° 70/572 (IPC/EVO)

Règlement Particulier

Art. 1 - Définition

La 12^{ème} édition de l'Open Trophy sera organisée sur le circuit de Chimay les 23 & 24 juillet 2022.

Cette épreuve compte pour le BeNeLux Trophy, le Championnat de Belgique de Course sur route & Classic Bike, le Northern Sidecar Cup et pour l'International Road Racing Championship (IRRC). Elle est régie par le code sportif international de la FIM, par le code sportif national de la FMB, par leurs annexes respectives et par le présent règlement particulier.

Par son inscription, le coureur ou participant se soumet à toutes ces réglementations.

Ce « Règlement Particulier » est publié en français, néerlandais et anglais.

En cas de doute au sujet de l'interprétation, la version en français est prépondérante et l'organisateur prend la décision finale.

Art. 2 - Circuit

Le circuit de type « routier » est d'une longueur de 4,420 km. Les épreuves se font dans le sens horlogique. Toutes manœuvres exécutées dans le sens inverse de la course, sera immédiatement punie de l'exclusion du coureur et de la machine.

Art. 3 - Coureurs : conditions d'engagement et nombre maximum

Les courses sont accessibles aux détenteurs d'une licence nationale, européenne ou internationale de Course sur route ou Classic Bike valide en fonction de leur catégorie. L'accès aux points pour le championnat de Belgique est régi par le règlement sportif FMB-BMB 2022. Les licences internationales et nationales des coureurs étrangers doivent être accompagnées d'une autorisation de sortie délivrée par leur fédération.

Pour les catégories **IPC et Classic Evo** dont détails en annexe, les coureurs non licenciés seront admis moyennant l'obtention d'une licence «1 manifestation» dont les conditions sont régies par le code sportif de la FMB-BMB.

Attention : la licence «1 manifestation» est interdite aux participants de moins de 18 ans. Le coût de cette licence est de 65,00 € pour les coureurs belges et de 80,00 € (comprenant l'assurance rapatriement) pour les coureurs étrangers. Elle **doit être demandée via le site de la FMB-BMB, via l'application magelan**. La licence à la journée peut-être contractée

directement sur place mais cela complique les formalités au « Welcome Pilots » et engendre un supplément de 10€.

Les motos et side-cars doivent répondre aux prescriptions techniques présentes dans le règlement course sur route et/ou Classic Bike 2022 de la FMB en ce qui concerne les catégories officiellement reprises au championnat de Belgique et BeNeLux Trophy.

Le nombre maximum de motos en piste est de :

- 40 motos en course – 48 motos en essais
- 30 side-cars en courses – 30 Side-car en essais

Les équipements des coureurs doivent répondre aux spécifications présentes dans les règlements Course sur route & Classic Bike 2022 de la FMB.

Art. 4 - Numéros de course

Pour les coureurs étrangers, les numéros de course seront décidés par les organisateurs et seront communiqués une semaine avant l'évènement.

Les coureurs licenciés FMB participent à la manifestation dans toutes les épreuves de sprint avec le numéro de départ repris sur leur licence 2022 pour la classe sprint correspondante.

Art. 5 – Catégories admises

Catégories	Remarques	Licences
IPC 125 et 250		Licence à la journée autorisée !
Classic Evo		
Belgian Supersport Junior	Compte pour le BeNeLux Trophy	Licence annuelle obligatoire !
Belgian Supersport Inter	Compte pour le BeNeLux Trophy	
Belgian Superbike Junior	Compte pour le BeNeLux Trophy	
Belgian Superbike Inter	Compte pour le BeNeLux Trophy	
Side-cars F1 & F2	Inscription et paiement via http://northernsidecarcup.com/entry-form-northern-sidecar-cup-2022/	
Belgian SuperTwin & StockTwin	Inscription et paiement via www.belgiantwintrophy.be	
IRRC SSP & SBK	Inscription et paiement via www.irrc.eu	
SuperBike Young Timer		
Supersport Young Timer		

Les machines doivent impérativement répondre aux règlements sportifs et techniques de la FMB consultables sur www.fmb-bmb.be

Circuit
de Chimay

Art. 6 - Engagements

Le droit d'engagement donne droit à des bracelets d'accès (coureurs et accompagnants) et est fixé à :

Prix	Catégorie	Nombre bracelets d'accès
200 €	Courses solos reprises au championnat de Belgique & BeNeLux Trophy	<u>3 bracelets d'accès</u> : 1 coureur + 2 accompagnants
170 €	Catégories IPC – Classic EVO	<u>3 bracelets d'accès</u> : 1 coureur + 2 accompagnants
250 €	Equipage Side-car	<u>5 bracelets d'accès</u> : 2 coureurs + 3 accompagnants

+ 2 laisser-passer voiture **par coureur**.

Les participants des catégories : **Side-cars, Belgian Twin Trophy et IRRC** doivent être repris sur les listes des concurrents de ces catégories respectives et être en ordre de paiement auprès de leur promoteur.

Sidecars: <http://northernsidecarcup.com/entry-form-northern-sidecar-cup-2022/>

Belgian Twin Trophy: www.belgiantwintrophy.be

IRRC: www.irrc.eu

L'inscription devra être complétée et acquittée en ligne sur le site **www.circuit.be** maximum une semaine avant l'événement ; c'est à dire **pour le 15 juillet 2022 au plus tard**.

Après cette date, les inscriptions en ligne ne seront plus possibles !

Les inscriptions et paiements seront alors effectués sur place (dans la limitation des places disponibles dans chaque plateau).

ATTENTION : l'inscription ne sera validée qu'après réception du droit d'engagement.

Le paiement doit être réglé au moment de la commande via l'une des méthodes proposées : bancontact, paypal ou cartes de crédit. Une fois la commande validée, vous recevrez un email de confirmation (récapitulatif de la commande).

Les pilotes doivent avoir leur preuve de paiement pour se présenter au « Welcome Pilots », pour les différentes épreuves de l'ASBL Circuit de Chimay (Copie de l'extrait bancaire). Ce point est très important et surtout pour les retardataires et les pilotes qui ont payé en dernière minute.

En cas d'annulation de l'engagement par le coureur avant le 15 juillet 2022, l'organisateur remboursera 50% du droit de participation. Après le 15 juillet, le coureur ne sera plus remboursé.

Tout coureur se voyant contraint d'annuler son inscription pour cause de maladie grave ou décès, sera remboursé de 95% sur preuve d'attestation médicale.



Art. 7 - Accès aux paddocks

Le parc des coureurs sera accessible à partir du jeudi 21 juillet dès 14h00.

Seuls les coureurs en possession des documents d'accès valables auront l'accès au parc des coureurs. **Les documents d'accès sont à enlever au « Welcome Pilot » situé au « Marché d'Antan » - Rue de l'Eau Blanche 6461, Virelles (Chimay) Coordonnées GPS : 50.062846, 4.334715.**

Les bracelets pour les accompagnants seront également donnés sur place (aucun ticket ne sera envoyé au pilote). Le pilote est chargé de les distribuer à ses accompagnants avant d'entrer sur le site. Si un accompagnant n'a pas reçu son bracelet par le pilote et décide de payer à l'entrée, ce ne sera **PAS remboursable** par après !

Les accompagnants ayant acheté une prévente peuvent, eux, se présenter directement à l'entrée où leur E-ticket sera échangé contre un bracelet.

(Attention, les e-tickets contiennent des codes-barres uniques. Une fois scannés, ils ne sont plus valables. **La reproduction de ceux-ci est donc inutile).**

Si l'inscription n'est pas réglée avant la date limite (le 15 juillet 2022), les formalités, paiements et autorisation d'accès devront se faire au « welcome coureurs » comme indiqué ci-avant !

Toute installation de négoce devra faire l'objet d'une demande, par écrit, à l'organisateur minimum trois semaines avant l'épreuve.

Toute circulation par des enfants sur mini motos est rigoureusement interdite dans les paddocks.

Les VIP's particuliers avec catering doivent répondre aux mesures sanitaires en vigueur.

Art. 8 – « Welcome Pilote » : vérifications administratives

Le «Welcome Pilote» est installé à l'extérieur du site, au « Marché d'Antan » à Virelles (Rue de l'Eau Blanche, 6461 Virelles).

Il sera accessible comme suit :

- **Judi 21 juillet 2022** : de 14h00 à 18h30 et de 19h30 à 22h
- **Vendredi 22 juillet 2022** : de 7h30 à 12h, de 13h30 à 18h30 et de 19h30 à 22h
- **Samedi 23 juillet 2022** : de 7h30 à 13h

Samedi (**matin**) : Permanence au Help desk du rez-de-chaussée de la Tour de contrôle.

Après la vérification administrative, les organisateurs remettront :

- Le document pour le contrôle technique
- **Les bracelets «coureurs» et «Track access»**
- La confirmation du numéro de course

Les bracelets «Coureur» et «Track Access» donnent uniquement accès à la pitlane et au parc fermé. Il n'est valable **que** s'il est accompagné du bracelet week-end !

Sans bracelet spécifique, tout participant se verra interdire l'entrée du parc fermé.

Le paddock reste accessible entre le Classic Bikes et l'Open Trophy pour les pilotes et accompagnants souhaitant camper entre les deux événements. Cependant, l'alimentation en électricité et en eau sera coupée du dimanche 17 juillet à 22h au jeudi 21 juillet à 14h pour des raisons économiques et écologiques.

Art. 9 - Contrôle technique

Le contrôle technique est obligatoire pour la moto et l'équipement du coureur. Il se trouve dans le petit chapiteau à côté du «parc fermé».

Toutes les motos devront être présentées au contrôle technique une heure avant l'heure prévue pour les premiers essais de leur catégorie respective.

Un contrôle SYSTEMATIQUE des émissions sonores de toutes les machines est prévu.
(cfr règlement technique courses sur route et motos classiques FMB 2022)

Il sera accessible comme suit :

- **Vendredi 22 juillet 2022** : de 16h00 à 20h00
- **Samedi 23 juillet 2022** : à partir de 7h00
- **Dimanche 24 juillet 2022** : à partir de 8h00

Art. 10 - Briefing

Le briefing pilotes est **obligatoire** à l'heure indiquée sur le timing en annexe.

Art. 11 - Déroulement de l'épreuve

Le déroulement des courses de championnat de Belgique est régi par le code sportif FMB-BMB.

ATTENTION : Lors de la première séance d'essai, une voiture officielle roulera durant 2 tours devant les coureurs qui devront rouler en file indienne derrière cette voiture officielle !!! Il est strictement interdit de dépasser.

Tout comportement dangereux ou visant à ne pas respecter cette procédure entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'épreuve du contrevenant sans remboursement.

A la fin de chaque manche ou essai, les coureurs rentrent aux paddocks via la pitlane en achevant leur tour et à allure normale sans marquer d'arrêt sur la piste.



Art. 12 – Notions environnementales

Chaque coureur doit être en possession d'un «**tapis environnemental**» conforme à la législation en vigueur, à placer de manière permanente sous la machine.

Ce tapis environnemental sera disponible, le cas échéant, à la tour au prix de 25€.

Chaque coureur recevra un sac poubelle destiné aux déchets ménagers, qui sera fermé et déposé dans les containers prévus à cet effet.

Chaque participant est responsable et est prié de reprendre ses huiles usagées, ses pneus usagés et tout autre déchet d'hydrocarbure afin de les faire éliminer par ses propres soins. (Il n'y a pas de container à huile de vidange sur le site)

Tout manquement à ces consignes donnera lieu à des sanctions, voire à l'exclusion de l'épreuve.

Art. 13 - Vitesse au meeting

La vitesse maximum dans la PITLANE est de 60 km/h.

Dans le paddock, elle est de 20 km/h. Il est interdit aux enfants de moins de 16 ans de conduire un véhicule motorisé sur le site de l'organisation. Le port d'un casque est obligatoire.

Art 14 - Modifications du règlement

L'organisateur, en accord avec Le Directeur de Course, se réserve le droit d'apporter au présent règlement toutes les modifications qu'il juge utiles pour le bon déroulement de la course. Les coureurs en seront prévenus par un affichage de la direction de course. Les modifications seront disponibles à la tour de contrôle.

Art. 15 - Réclamations

Chaque plainte devra être remise par écrit au directeur de course conformément aux directives stipulées par le règlement de "Courses sur route" FMB de la saison 2022.

Art. 16 - Prix

Le barème prix n'est pas prévu.

Art. 17 - Adresses

Circuit de Chimay A.S.B.L. : Rue de Poteaupré, 5 B-6464 Bourlers

Jours ouvrables :

Tél : + 32 60 210 429

Fax : + 32 60 21 47 23

Email : info@circuit.be

Infos techniques et sportives **après 18h** : Alain Doncq :

+32 (0) 060/21.41.76 ou +32 (0) 495/522.295

Website : www.circuit.be



Art. 18 - Officiels

Directeur de course : Kurt Vanborm

Commissaire d'organisation : Alain Doncq

Responsable «Welcome» : André Guiot

Responsable de chronométrage : RIS

Responsable contrôle technique : Daniël Defrenne

Règlement Particulier accordé le 03 mai 2022

Par Directeur de Course Kurt VANBORM

